

Conseil municipal du 6 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 mars à 18 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel RAVEL D'ESTIENNE, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie.

Etaient présents : MS RAVEL D'ESTIENNE JM, BARRAS JL, GAYET A, PIERRE DE LA BRIERE B, BANSARD J, Mme SAUTY DE CHALON E, Mme DAVID A.

Etaient absents : Mme DUFORET (excusée) M LANCELIN

1- VOTE DES SUBVENTIONS 2017

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dozulé : 100 €
- Ecole St Joseph de Dozulé : 300 €
- UNC (Union Nationale des Combattants) : 100 €
- ASPECT : 500 €
- Total : **1000 €** (article 6574) au BP 2017.

Voté à l'unanimité.

2- Projet Centre-Bourg : demande de subvention

RESERVE PARLEMENTAIRE pour le projet « Aménagement Centre-Bourg »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réaménagement de la place du village, dénommé « Projet Aménagement Centre-Bourg » et rappelle l'importance de ce projet au regard de l'activité touristique, activité économique essentielle de notre village. Dans cette perspective, un devis estimatif a été sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les travaux de ce projet tels que présentés;
- approuve le devis estimatif de 332000 euros hors taxes ;
- sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire ;
- précise que les travaux seront financés par les subventions sollicitées, par les fonds propres de la commune et si besoin par un emprunt ;
- autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

3 -Travaux 2017 : devis

La liste ci-dessous permettra de déterminer les dépenses et investissements définitivement retenus au budget en fonctions des fonds restant disponibles après toutes les dépenses de fonctionnement, et en fonction de la priorité indiquée :

| <u>Priorité</u> | <u>Libellé</u> | <u>Montant en euros TTC</u> |
|------------------------|--|------------------------------------|
| 1 | Salle des fêtes : travaux de mise aux normes des toilettes Demande de subvention APCR Pour action : JL BARRAS Voté à l'unanimité. | 16468.67 € |

| Priorité | Libellé | Montant en euros TTC |
|-----------------|---|-----------------------------|
| 1bis | Photos encadrées pour la salle des fêtes Voté à l'unanimité. | 960 € + 213 € |
| 2 | Tracteur-tondeuse autoporté Pour action : B de la Brière Voté à l'unanimité | 7500 € |
| 3 | Séparation du compteur eau Presbytère/Eglise Voté à l'unanimité. | 1612.10 |
| 4 | Réparation couverture du clocher de la chapelle de Clermont (Financement à étudier par A David et B de la Brière) Voté à l'unanimité. | 1320 € |
| 5 | Chemin de la Chapelle : affaissement dû aux terriers de blaireaux Voté à l'unanimité. | 3574.08 € |
| 6 | Revoir l'écoulement des eaux entre les Trois Damoiselles et le parking de la rivière Voté à l'unanimité. | 2760 € |
| 7 | Réparation de la grange des Couloux Voté à l'unanimité. | 957 € |
| 8 | Achat de poubelles pour le parking de La mairie, le bord de la rivière et la Place Du village. Voté à l'unanimité. | 1400 € |
| 9 | Remplacement des lampadaires de la Rue de la Catouillette SDEC Voté à l'unanimité. | 1304.53 € |
| 10 | Aménagement camping-car : Voir étude de B de la Brière pour décision | |
| 11 | Réparation des cloches de l'église Sous réserves des fonds disponibles au printemps prochain (2017) Voté à l'unanimité. | 2648.40 € |

4-ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES : tour de permanence

Elections présidentielles :

- 23 avril 2017

- 7 mai 2017

Elections législatives :

-11 juin 2017

-18 juin 2017

Une permanence sera assurée pour le bon déroulement de ces élections. Un projet de tableau a été préparé et doit être complété. Voir ce tableau affiché sur la porte de la mairie. Nous avons besoin de personnes susceptibles d'assurer 2 heures 45 de permanence ; merci aux Beuvronnais votants à Beuvron de bien vouloir proposer leur service.

5- BUDGET 2017

Le budget communal 2017 sera voté le lundi 10 avril 2017 à 16 heures.

6-REMPLACEMENT DES « FOYERS » (système d'éclairage) RUE DE LA CATOUILLETTE

Les lampes adaptées au système en place ne se font plus. Il faut donc changer le système. C'est le SDEC Energie qui s'en chargera. Cette dépense a été inscrite dans la liste des dépenses de fonctionnement 2017 (voir chapitre 2 ci-dessus).

7- MENAGE DE LA PORTE VERTE

La Porte Verte qui abrite l'Office de Tourisme de notre commune et le GIE des producteurs de cidre, est un lieu très visité puisque dédié à nos visiteurs et situé à la sortie du grand parking. Il est donc particulièrement important qu'il soit d'une propreté exemplaire afin de participer à donner une bonne image de notre village.

Monsieur J BANSARD reprend contact avec M Ch BOSSHARD sur ce sujet au plus vite pour mettre en place la solution adéquate.

8- VENTE DU PRESBYTERE

Autorisation est donnée à Monsieur le MAIRE ou à M JL BARRAS, 1^{er} adjoint, de signer tous les documents nécessaires pour vendre le presbytère de Beuvron en Auge situé 8 rue du Presbytère à Beuvron en Auge, au prix de cent quatre vingt deux mille euros net vendeur.

Résultats du vote : 6 favorables 1 abstention.

9-FINANCEMENT DES TRAVAUX DE COUVERTURE DU CLOCHER DE LA CHAPELLE DE CLERMONT

La Chapelle de Clermont est un lieu très visité de notre commune et appartient à la commune. Les gros travaux sont donc à la charge de la commune et de récents désordres dans la couverture du clocher nécessitent une réfection de celle-ci.

A l'occasion de la bénédiction de la Croix nouvellement érigée sur le site grâce à M Charles Pierre de La Brière et Monsieur Patrick de Labbey, une messe sera dite le jeudi 25 mai 2017 ;

un appel à donateurs pourrait être organisé à cette occasion (à voir avec M le Curé) pour financer la couverture du clocher.

Par ailleurs on pourrait envisager une convention de financement avec la Fondation du patrimoine.

10-ROUTE RD 49, EN VENANT DU NORD, APRES LE CALVAIRE DANS LE VIRAGE EN DESCENTE

De nombreux accidents ont lieu à cet endroit à cause de la vitesse des véhicules.

Faire un courrier à notre conseiller départemental afin d'envisager des mesures d'alerte et/ou de ralentissement à cet endroit.

11-REPAS DES ANCIENS ET DE L'AMITIE

Le Conseil Municipal est heureux d'organiser le repas offert aux anciens et ouvert aux autres.

Il aura lieu à la salle des fêtes de notre commune le mercredi 5 avril 2017 à 12 heures.